



BARÈME DES HONORAIRES AU 01 AVRIL 2017

PRIX EUROS	COMMISSION TTC
De 0 € à 100 000 €	8% avec minimum de 5 000 €
De 100 001 € à 200 000 €	6%
De 200 001 € à 350 000 €	5%
Plus de 350 001 €	4%

Les taux s'entendent TVA comprise au taux en vigueur au moment de la vente.
Les honoraires sont à la charge du vendeur et comprennent les prestations de visite, de négociation, et de constitution du dossier de vente.